



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11 rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Commercial Acquisitions & Fast Track Procurement
Div/Div des Acquisitions commerciales et achats en
régime accéléré

11 Laurier St. / 11 rue Laurier

6A2-16, Place du Portage

Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Meal Kits	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8561-180019/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client DRMIS 920M #13918324	Date 2018-05-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PD-150-74877	
File No. - N° de dossier pd150.W8561-180019	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-06-01	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fulham, Veronique	Buyer Id - Id de l'acheteur pd150
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-5332 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Contract No. - N° du Contract	Amd/Amend 01	Buyer - Id de l'acheteur Pd150
File No. - N° du dossier client W8561-180019/A		Client Ref. No. - N° de ref. du

Cet amendement est soulevé afin de;

- 1. Modifier Partie 2- Instructions à l'intention des soumissionnaires, article 2.3 Données volumétriques;**
- 2. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.1 Procédures d'évaluation, sous-article 4.1.1 Évaluation technique, sous-article 4.1.1.2 Critères techniques cotés pour les échantillons d'aliments;**
- 3. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.1 Procédures d'évaluation, sous-article 4.1.2 Évaluation financière ;**
- 4. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique minimale;**
- 5. Modifier Annexe B- Tableau de prix, tableau Commande de trousse-repas pour les cadets #1 (période initiale du contrat) ;**
- 6. Ajouter une clause dans Partie 6- Clauses du contrat subséquent, article 6.11 Dommages-intérêts fixés à l'avance**

- 1. Modifier Partie 2- Instructions à l'intention des soumissionnaires, article 2.3 Données volumétriques;**

Partie 2- instructions à l'intention des soumissionnaires, article 2.3 Données volumétriques est modifié comme suit :

Supprimer : Données moyennes historiques des trousse-repas pour une commande de 250,000

Insérer : Données moyennes historiques des trousse-repas pour deux commandes de 250 000

- 2. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.1 Procédures d'évaluation, sous-article 4.1.1 Évaluation technique, sous-article 4.1.1.2 Critères techniques cotés pour les échantillons d'aliments;**

Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.1 Procédures d'évaluation, sous-article 4.1.1 Évaluation technique, sous-article 4.1.1.2 Critères techniques cotés pour les échantillons d'aliments est supprimé dans son intégralité et remplacé avec ce qui suit :

Insérer :

4.1.1.2 Critères techniques cotés pour les échantillons d'aliments

- a. Le but de l'évaluation est d'établir l'acceptation des aliments de menu pour les trousse-repas par les consommateurs. Chaque aliment de menu proposé sera évaluée selon son propre mérite en utilisant une échelle hédonique de six (6) points allant de 1 à 6 où chaque évaluateur indique sa note. Voir l'annexe A- partie 6 pour une échelle hédonique utilisée.
- b. Une évaluation sensorielle pour tous les aliments de menu proposés sera effectuée. Les soumissionnaires doivent, à un minimum, soumettre le nombre d'aliment de menu par catégorie

Contract No. - N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	01	Pd150
File No. - N° du dossier client	W8561-180019/A	Client Ref. No. - N° de ref. du

spécifié ci-dessous (i à viii). Les échantillons (3) de chaque aliment de menu soumis doit être du même numéro de lot :

- i. 10 plats principaux pour le dîner et souper (3 doivent être végétariens);
 - ii. 4 plats principaux pour le déjeuner (2 doivent être végétariens);
 - iii. 4 plats d'accompagnement;
 - iv. 6 desserts;
 - v. 2 boissons;
 - vi. 1 barre d'énergie;
 - vii. 2 pains; et
 - viii. 2 tartinades.
- c. Le soumissionnaire est invité à soumettre des échantillons d'aliments de menu supplémentaires dans chaque catégorie avec sa soumission. Tous les aliments de menu soumis seront évalués et les aliments de menu qualifiés avec les scores globaux total les plus élevés par catégorie seront considérés.
- d. Un minimum de 5 évaluateurs évaluera chacun des aliments de menu soumis.
- e. Annexe A- partie 4 fournit des caractéristiques de repas que l'évaluateur va utiliser comme guide pour l'évaluation des produits, notamment l'apparence et la texture, et l'annexe A- partie 3, fournie des suggestions d'options des troussees-repas.
- f. Pour qualifier, les aliments de menu doivent atteindre un score moyen minimum de 3,50 points pour chacun des critères suivants :
- i. Apparence et texture; et
 - ii. Saveur (goût et arôme)
- g. Le score moyen par critère va être calculé comme suit :
- Par critère :
- Le score le plus bas et le score le plus élevé atteint seront supprimé du calcul; et
 - Les trois scores restants seront moyennés et, arrondies à deux décimales.
- h. Si un aliment de menu proposé n'atteint pas le score moyen minimum de 3,50 points pour l'un ou l'autre des critères évalués (apparence et texture ou, saveur), l'aliment de menu sera disqualifié pour plus de considération.
- i. Si l'aliment de menu proposé atteint le score moyen minimum de 3,50 dans chaque critère, l'aliment de menu passera à l'étape suivante de l'évaluation, qui est le calcul du score global total.
- j. Le score global total va être calculé comme suit :
- les scores moyens calculés pour Apparence et texture et, Saveur seront additionnés pour créer le score global total;
 - l'aliment de menu doit atteindre un score minimum global total de 8,00 pour être déclaré conforme; et
 - le score global total sera arrondi à deux décimales.
- k. Les soumissionnaires qui ne parviennent pas à qualifier le nombre minimal requis d'aliments de menu par catégorie (paragraphe b, i à viii) seront déclarés non recevables.

Contract No. - N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	01	Pd150
File No. - N° du dossier client	W8561-180019/A	Client Ref. No. - N° de ref. du

- i. Dans le cas où un aliment de menu échoue à l'évaluation sensorielle, le Canada ne réévaluera pas cet aliment de menu.

Scénario d'exemple d'évaluation sensorielle

Dans ce scénario, un aliment de menu est évalué par 5 évaluateurs:

Apparence et texture- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	2	4	

Saveur (goût et arôme)- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	5	4	

Pour calculer le score moyen de chaque critère, le score le plus bas et le score le plus élevé atteint seront supprimés.

Apparence et texture- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	2	4	

Saveur (goût et arôme)- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	5	4	

Les trois scores restants seront moyennés à deux décimales.

Apparence et texture- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	2	4	3.67

Saveur (goût et arôme)- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	5	4	4.00

Dans ce scénario, l'aliment de menu va continuer à la prochaine étape car le score moyen atteint pour Apparence et texture et, Saveur est au-dessus du 3,50 requis.

Apparence et texture- Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	2	4	3.67

Saveur (goût et arôme) - Aliment de menu 1 proposé						Moyenne
	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4	Score 5	
Soumissionnaire 3	3	4	4	5	4	4.00

Contract No. - N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	01	Pd150
File No. - N° du dossier client	W8561-180019/A	Client Ref. No. - N° de ref. du

Les scores moyens calculés pour Apparence et texture et, Saveur seront additionnés pour créer le score global total.

Aliment de menu 1 proposé		
Soumissionnaire 3	Apparence et texture score moyen	3.67
	Saveur (gout et arôme) score moyen	4.00
Score global total		7.67

Dans ce scénario, l'aliment de menu serait non-conforme, car le score global total obtenu est inférieur au score minimum global total de 8,00.

Aliment de menu 1 proposé		
Soumissionnaire 3	Apparence et texture score moyen	3.67
	Saveur (gout et arôme) score moyen	4.00
Score global total		7.67

3. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.1 Procédures d'évaluation, sous-article 4.1.2 Évaluation financière;

Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique minimale est supprimé dans son intégralité et remplacé avec ce qui suit :

Insérer :

4.1.2 Évaluation financière

Le prix des soumissions doivent être en dollars canadiens, rendu droits acquittés selon les Incoterms 2000, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise incluses, s'il y a lieu, et les taxes applicables en sus.

Livraison multiples

Comme il peut y avoir des coûts supplémentaires liés à l'exécution échelonné de la commande initiale, les soumissionnaires qui ont l'intention de livrer la commande no. 1 dans les expéditions multiples doit fournir des prix (le cas échéant) pour tenir compte de ce fardeau logistique (supplément logistique/livraison). Cet élément sera inclus dans l'évaluation.

1. Le prix total évalué sera calculé comme suit :

Pour chaque élément :

- a. Le Prix unitaire ferme par type de trousse-repas, le prix unitaire va être multipliée par la Quantité pour l'évaluation pour déterminer un Total par Type de trousse-repas;
- b. Le Total pour chaque Type de trousse-repas et Supplément Logistique/ Livraison vont être additionnés pour formuler le Prix total évalué;

Hypothèses

Les quantités pour les valeurs d'évaluation indiquées dans le tableau sont uniquement à des fins d'évaluation. Le gouvernement du Canada ne s'est pas engagé à ce que l'utilisation future des services par le gouvernement soit conforme aux quantités fournies.

Contract No. - N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	01	Pd150
File No. - N° du dossier client	W8561-180019/A	Client Ref. No. - N° de ref. du

Commande de troussees-repas pour les cadets #1 (période initiale du contrat)				
No. item	Type de trousse-repas	Prix ferme unitaire par type de trousse-repas	Quantité pour évaluation	Total
1.	Plat principal déjeuner végétarien	\$	27 777	\$
2.	Plat principal déjeuner non-végétarien	\$	55 556	\$
3.	Plat principal dîner et souper végétarien	\$	55 556	\$
4.	Plat principal dîner et souper non-végétarien	\$	111 111	\$
5.	Supplément logistique/Livraison	\$	Taux forfaitaire	\$
Prix Total Évalué				\$

a. Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

4. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique minimale;

Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique minimale est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

Insérer :

4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique minimale

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - c. chaque aliment de menu proposé doit atteindre la note moyenne minimale requise de 3,50 pour chacun des critères côtés évalués (Apparence et texture et, Saveur) et un score global total minimum requis de 8,00 pour les critères global.

Contract No. - N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	01	Pd150
File No. - N° du dossier client	W8561-180019/A	Client Ref. No. - N° de ref. du

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La soumission recevable ayant le Prix Total Évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.
5. **Modifier Annexe B- Tableau de prix, tableau Commande de trousse-repas pour les cadets #1 (période initiale du contrat);**

Annexe B- Tableau de prix, tableau Commande de trousse-repas pour les cadets #1 (période initiale de contrat) est supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

Insérer :

Commande de trousse-repas pour les cadets #1 (période initiale du contrat)				
No. item	Type de trousse-repas	Prix ferme unitaire par type de trousse-repas	Quantité	Total
1.	Plat principal déjeuner végétarien	\$		\$
2.	Plat principal déjeuner non-végétarien	\$		\$
3.	Plat principal dîner et souper végétarien	\$		\$
4.	Plat principal dîner et souper non-végétarien	\$		\$
5.	Supplément logistique/Livraison	\$	Taux forfaitaire	\$
Total				\$

6. **Ajouter une clause dans Partie 6- Clauses du contrat subséquent, article 6.11 Dommages-intérêts fixés à l'avance;**

Partie 6- Clauses du contrat subséquent, article 6.11 Dommages- intérêts fixés à l'avance est modifié comme suit :

Insérer :

1. Si l'entrepreneur ne livre pas les biens dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de 14 000,00 \$ pour chaque jour civil de retard. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 20 p. 100 du prix contractuel.
2. Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant précité au-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens.
3. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes du présent article et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.
4. Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.